

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL RÉGIONAL NORD

Le Conseil Régional Nord s'est réuni à Reims les 15 et 16 janvier 2024, en présence de la plupart des représentants des organismes des régions Nord, Nord-Est et parisienne.

Le Conseil Régional Nord constate que le lien de confiance entre les contrôleurs et leur Direction continue de se distendre. Malheureusement, la récente publication d'un rapport s'appuyant principalement sur les propos de notre Direction, ne vient nullement enrayer cette spirale. Le professionnalisme des contrôleurs est la pierre angulaire de la sécurité, sécurité qui ne saurait pâtir de ce contexte délétère.

Le Conseil Régional Nord a pris connaissance de la troisième version du projet de protocole social DGAC. En octobre dernier, le Conseil Régional Nord exprimait sa circonspection sur la capacité de la DGAC à proposer un accord à la hauteur des nombreux projets lancés, il constate que beaucoup de questions restent sans réponses. Cette V3 protocolaire n'est pas satisfaisante en l'état.

Le Conseil Régional Nord déplore tout d'abord l'absence de perspective à court terme de modernisation des outils des contrôleurs. Alors que les besoins opérationnels sont en constante augmentation et que des technologies simples, efficaces et à faibles coûts existent telles qu'entre autres l'ADS-B ou le logiciel iFMP, le Conseil Régional Nord s'alarme que certains responsables de la chaîne managériale empêchent leurs déploiements. Une telle absence de vision et de pragmatisme est incompatible avec un protocole ambitieux.

Le sentiment d'abandon de la part de la Direction, exprimé par certaines approches ou tours, persiste. La méthode de travail pour conduire les réorganisations, les reprises d'approche ou les transferts d'espace est bien floue et la surcharge de travail engendrée n'est pas abordée. L'accompagnement social proposé pour le projet de maillage territorial ne reflète pas toujours la hauteur des efforts escomptés, ni les bouleversements engendrés. Ce faisant, le sentiment de décalage entre la réalité opérationnelle et des éléments dimensionnants dans ce protocole augmente. La motivation des acteurs de ces évolutions doit être préservée.

Le Conseil Régional Nord s'interroge également quant au mécanisme de fidélisation et d'attractivité des services de métropole non attractifs et donnant lieu à un *turn over* important qui ne remplirait pas pleinement ses objectifs sur tous les sites. D'autre part, des questionnements demeurent quant au projet d'arrêté d'organisation du travail de la filière contrôle dit « arrêté 2024 » qui au lieu d'instaurer une efficacité opérationnelle, pourrait détériorer l'organisation des sites s'il n'est pas amendé. Il est urgent que les dogmes laissent place à une volonté d'aboutir à un cadrage opérationnel efficace et socialement acceptable.

Le Conseil Régional Nord s'inquiète du cruel manque de ressources humaines à l'aune des formations et mises en œuvre des reprises d'espace et d'approches déjà actées ainsi que dans les centres faisant face à un trafic en forte croissance.

Le Conseil Régional Nord restera attentif aux réponses apportées aux différentes interrogations. Il rappelle que les attentes d'accompagnement social sont fortes.

*Adopté à l'unanimité.*